

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Hydroxyde de potassium méthanolique 2 mol/l**

Révision: 12.12.2024

Code du produit: AC15.00374

Page 1 de 14

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Hydroxyde de potassium méthanolique 2 mol/l

UFI: 804D-E2AH-E002-7FS1

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Réactifs et produits chimiques de laboratoire

À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

**Utilisations déconseillées**

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda

Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º

Lieu: P-4050-320 Porto

Téléphone: +351 226002917

E-mail: info@analytichem.com

Interlocuteur: SDS service department

E-mail: SDS@analytichem.com

Internet: www.analytichem.com

Service responsable: SDS service department

**Renseignements concernant le fabricant/fournisseur**

Société: AnalytiChem GmbH

Rue: Stempelstraße 6

Lieu: D-47167 Duisburg

Téléphone: 0203/5194-0

Téléfax: 0203/5194-290

E-mail: info@analytichem.de

Interlocuteur: SDS service department

E-mail: SDS@analytichem.com

Internet: www.analytichem.de

Service responsable: AnalytiChem:

EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem, Belgium, +32 50 28 83 20

EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg, Germany, +49 203 51 94 – 200

EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848

UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester, OX26 4XB, England, +44 1869 355 500

USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States, +1 800-244-8378

Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X 4B6, Canada, +1 514-457-0701

Australia: ORE Research &amp; Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)

/ +33 9 75 18 14 07 (CHEMTREC)

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Hydroxyde de potassium méthanolique 2 mol/l

Révision: 12.12.2024

Code du produit: AC15.00374

Page 2 de 14

## Information supplémentaire

Ce produit est un mélange. Numero d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225  
Met. Corr. 1; H290  
Skin Corr. 1A; H314  
Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette  
hydroxyde de potassium

Mention Danger  
d'avertissement:

Pictogrammes:



## Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

## Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

## 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.2. Mélanges

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Hydroxyde de potassium méthanolique 2 mol/l

Révision: 12.12.2024

Code du produit: AC15.00374

Page 3 de 14

## Composants pertinents

| N° CAS    | Substance                                                                  |              |                  | Quantité    |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------|-------------|
|           | N° CE                                                                      | N° Index     | N° REACH         |             |
|           | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)                               |              |                  |             |
| 64-17-5   | éthanol                                                                    |              |                  | 75 - < 80 % |
|           | 200-578-6                                                                  | 603-002-00-5 | 01-2119457610-43 |             |
|           | Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319                                      |              |                  |             |
| 1310-58-3 | hydroxyde de potassium                                                     |              |                  | 10 - < 15 % |
|           | 215-181-3                                                                  | 019-002-00-8 | 01-2119487136-33 |             |
|           | Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1; H290 H302 H314 H318 |              |                  |             |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

## Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS    | N° CE                                                                                                                                                               | Substance              | Quantité    |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------|
|           | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA                                                                                                            |                        |             |
| 64-17-5   | 200-578-6                                                                                                                                                           | éthanol                | 75 - < 80 % |
|           | par inhalation: CL50 = 124,7 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = 10470 mg/kg Eye Irrit. 2; H319: >= 50 - 100                                                     |                        |             |
| 1310-58-3 | 215-181-3                                                                                                                                                           | hydroxyde de potassium | 10 - < 15 % |
|           | par voie orale: DL50 = 333 mg/kg Skin Corr. 1A; H314: >= 5 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 2 - < 5 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,5 - < 2 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,5 - < 2 |                        |             |

## Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w) ), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1. Description des mesures de premiers secours

## Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur

## Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Appeler immédiatement un médecin.

## Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

## Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Protéger l'oeil non blessé.

## Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

NE PAS faire vomir.

Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

Appeler immédiatement un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

corrosif

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Hydroxyde de potassium méthanolique 2 mol/l

Révision: 12.12.2024

Code du produit: AC15.00374

Page 4 de 14

Irritant  
Toux  
Dyspnée  
Vertiges  
Le produit a des effets narcotisants.  
État d'ivresse  
Vomissement  
Risque de lésions oculaires graves.  
Opacité de la cornée.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Mousse, Poudre d'extinction.**Moyens d'extinction inappropriés**

sans limitation

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Liquide combustible.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone

Veiller au retour de flamme.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Evacuer les personnes en lieu sûr. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

**Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Hydroxyde de potassium méthanolique 2 mol/l

Révision: 12.12.2024

Code du produit: AC15.00374

Page 5 de 14

Evacuer les personnes en lieu sûr.  
Procédures d'urgence  
Consulter un spécialiste  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

**Pour les secouristes**

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.  
Danger d'explosion

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.  
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).  
Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.  
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

**Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**Autres informations**

Assurer une aération suffisante.  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.  
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.  
Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).  
Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

**Préventions des incendies et explosion**

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

**Information supplémentaire**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!  
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Hydroxyde de potassium méthanolique 2 mol/l

Révision: 12.12.2024

Code du produit: AC15.00374

Page 6 de 14

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. exigences nationales

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Usage en laboratoire Produit chimique de laboratoire

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

| N° CAS    | Désignation              | ppm  | mg/m³ | f/cm³ | Catégorie    | Origine |
|-----------|--------------------------|------|-------|-------|--------------|---------|
| 64-17-5   | Alcool éthylique         | 1000 | 1900  |       | VME (8 h)    |         |
|           |                          | 5000 | 9500  |       | VLE (15 min) |         |
| 1310-58-3 | Potassium (hydroxyde de) | -    | 2     |       | VLE (15 min) |         |

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

| N° CAS                          | Désignation            |                   |            |                     |
|---------------------------------|------------------------|-------------------|------------|---------------------|
| DNEL type                       |                        | Voie d'exposition | Effet      | Valeur              |
| 64-17-5                         | éthanol                |                   |            |                     |
| Salarié DNEL, à long terme      |                        | par inhalation    | systémique | 950 mg/m³           |
| Salarié DNEL, à long terme      |                        | dermique          | systémique | 343 mg/kg p.c./jour |
| Consommateur DNEL, à long terme |                        | par inhalation    | systémique | 114 mg/m³           |
| Consommateur DNEL, à long terme |                        | dermique          | systémique | 206 mg/kg p.c./jour |
| Consommateur DNEL, à long terme |                        | par voie orale    | systémique | 87 mg/kg p.c./jour  |
| 1310-58-3                       | hydroxyde de potassium |                   |            |                     |
| Salarié DNEL, à long terme      |                        | par inhalation    | local      | 1 mg/m³             |
| Consommateur DNEL, à long terme |                        | par inhalation    | local      | 1 mg/m³             |

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Hydroxyde de potassium méthanolique 2 mol/l

Révision: 12.12.2024

Code du produit: AC15.00374

Page 7 de 14

## Valeurs de référence PNEC

| N° CAS  | Désignation                                                 | Valeur     |
|---------|-------------------------------------------------------------|------------|
| 64-17-5 | éthanol                                                     |            |
|         | Eau douce                                                   | 0,96 mg/l  |
|         | Eau douce (rejets discontinus)                              | 2,75 mg/l  |
|         | Eau de mer                                                  | 0,79 mg/l  |
|         | Sédiment d'eau douce                                        | 3,6 mg/kg  |
|         | Sédiment marin                                              | 2,9 mg/kg  |
|         | Intoxication secondaire                                     | 380 mg/kg  |
|         | Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | 580 mg/l   |
|         | Sol                                                         | 0,63 mg/kg |

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

## Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

## Protection des mains

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: [vertrieb@kcl.de](mailto:vertrieb@kcl.de) avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Modèles de gants recommandés: KCL 897 Butoject®

Matériau approprié: Caoutchouc butyle 0,3 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Modèles de gants recommandés KCL 720 Camapren®

Matériau approprié: CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) 0,65 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 60 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

## Protection de la peau

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

## Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Hydroxyde de potassium méthanolique 2 mol/l

Révision: 12.12.2024

Code du produit: AC15.00374

Page 8 de 14

## Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Danger d'explosion

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                              |                          |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| L'état physique:                                                             | Liquide                  |
| Couleur:                                                                     | jaune                    |
| Odeur:                                                                       | comme: Ethanol           |
| Seuil olfactif:                                                              | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion/point de congélation:                                        | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | ~78 °C                   |
| Inflammabilité:                                                              | non applicable           |
| Limite inférieure d'explosivité:                                             | Aucune donnée disponible |
| Limite supérieure d'explosivité:                                             | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair:                                                              | ~12 °C                   |
| Température d'auto-inflammation:                                             | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition:                                                | Aucune donnée disponible |
| pH-Valeur:                                                                   | alcalin                  |
| Viscosité cinématique:                                                       | Aucune donnée disponible |
| Hydrosolubilité:                                                             | Soluble dans: Eau        |
| Solubilité dans d'autres solvants                                            |                          |
| non déterminé                                                                |                          |
| La vitesse de dissolution:                                                   | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau:                                        | Aucune donnée disponible |
| La stabilité de la dispersion:                                               | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur:                                                          | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur:                                                          | Aucune donnée disponible |
| Densité:                                                                     | 0,9228 g/cm³             |
| Densité relative:                                                            | Aucune donnée disponible |
| Densité apparente:                                                           | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative:                                                  | non déterminé            |
| Caractéristiques des particules:                                             | Aucune donnée disponible |

## 9.2. Autres informations

## Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Combustion entretenue:

Combustion auto-entretenue

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

## Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Hydroxyde de potassium méthanolique 2 mol/l

Révision: 12.12.2024

Code du produit: AC15.00374

Page 9 de 14

|                           |                          |
|---------------------------|--------------------------|
| Point de sublimation:     | Aucune donnée disponible |
| Point de ramollissement:  | Aucune donnée disponible |
| Point d'écoulement:       | Aucune donnée disponible |
| Aucune donnée disponible: |                          |
| Viscosité dynamique:      | Aucune donnée disponible |
| Durée d'écoulement:       | Aucune donnée disponible |

**Information supplémentaire**

Peut être corrosif pour les métaux.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Facilement inflammable.  
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.  
Peut être corrosif pour les métaux.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Agent oxydant, Peroxyde d'hydrogène, Acide nitrique, Métaux alcalins, Métal alcalino terreux  
Chlore, Fluor, Argent, Permanganates, par exemple, permanganate de potassium

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**10.5. Matières incompatibles**

Verre  
Articles en plastique  
Métal

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de combustion dangereux  
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).  
irritations des muqueuses  
Effet inhalatif: lésion des voies respiratoires.  
Résorption (par inhalation)

**ETAmél calculé**

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Hydroxyde de potassium méthanolique 2 mol/l

Révision: 12.12.2024

Code du produit: AC15.00374

Page 10 de 14

| N° CAS    | Substance               |                  |        |                                        |                    |
|-----------|-------------------------|------------------|--------|----------------------------------------|--------------------|
|           | Voie d'exposition       | Dose             | Espèce | Source                                 | Méthode            |
| 64-17-5   | éthanol                 |                  |        |                                        |                    |
|           | orale                   | DL50 10470 mg/kg | Rat    | Study report (1976)                    | OECD Guideline 401 |
|           | inhalation (4 h) vapeur | CL50 124,7 mg/l  | Rat    | Study report (1980)                    | OECD Guideline 403 |
| 1310-58-3 | hydroxyde de potassium  |                  |        |                                        |                    |
|           | orale                   | DL50 333 mg/kg   | Rat    | Fund. Appl. Toxicol., 8, 97-100 (1987) | OECD Guideline 425 |

**Irritation et corrosivité**

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Risque de lésions oculaires graves.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Expériences tirées de la pratique**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Autres informations**

corrosif

Irritant

Toux

Dyspnée

Vertiges

Le produit a des effets narcotisants.

État d'ivresse

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Hydroxyde de potassium méthanolique 2 mol/l

Révision: 12.12.2024

Code du produit: AC15.00374

Page 11 de 14

Vomissement  
Risque de lésions oculaires graves.  
Opacité de la cornée.

## Information supplémentaire

Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| N° CAS  | Substance                         |                      |           |                                 |                                           |                                          |
|---------|-----------------------------------|----------------------|-----------|---------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------|
|         | Toxicité aquatique                | Dose                 | [h]   [d] | Espèce                          | Source                                    | Méthode                                  |
| 64-17-5 | éthanol                           |                      |           |                                 |                                           |                                          |
|         | Toxicité aiguë pour les poissons  | CL50 15400 mg/l      | 96 h      | Lepomis macrochirus             | Bulletin of Environmental Contamination   | other: EPA-660/3-75-009, 1975            |
|         | Toxicité aiguë pour les algues    | CE50r ca. 22000 mg/l | 96 h      | Pseudokirchneriella subcapitata | Ecotoxicology and Environmental Safety 7  | OECD Guideline 201                       |
|         | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 > 10000 mg/l    | 48 h      | Daphnia magna                   | Water Research 23(4): 495-499 (1989)      | other: DIN 38412 Teil 11                 |
|         | Toxicité pour les algues          | NOEC 5400 mg/l       | 5 d       | Skeletonema costatum            | Environ Toxicol Chem 8(5):451-455. (1989) | Study to determine the sensitivity of a  |
|         | Toxicité pour les crustacés       | NOEC 2 mg/l          | 10 d      | Ceriodaphnia dubia              | Arch Environ Contam Toxicol 20(2):211-21  | Follows the basic methodology for the th |

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

## Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS  | Substance | Log Pow |
|---------|-----------|---------|
| 64-17-5 | éthanol   | -0,77   |

## FBC

| N° CAS  | Substance | FBC | Espèce          | Source               |
|---------|-----------|-----|-----------------|----------------------|
| 64-17-5 | éthanol   | 1   | Cyprinus carpio | Comparative Biochemi |

## 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Hydroxyde de potassium méthanolique 2 mol/l

Révision: 12.12.2024

Code du produit: AC15.00374

Page 12 de 14

**12.7. Autres effets néfastes**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

**L'élimination des emballages contaminés**

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 2924

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (éthanol, hydroxyde de potassium)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

3

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

3+8

Code de classement:

FC

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

Catégorie de transport:

2

N° danger:

338

Code de restriction concernant les tunnels:

D/E

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 2924

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (éthanol, hydroxyde de potassium)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

3

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

3+8

Code de classement:

FC

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 2924

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Hydroxyde de potassium méthanolique 2 mol/l

Révision: 12.12.2024

Code du produit: AC15.00374

Page 13 de 14

|                                                            |                                                                    |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ethanol, potassium hydroxide) |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 3                                                                  |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | II                                                                 |
| Étiquettes:                                                | 3+8                                                                |
| Dispositions spéciales:                                    | 274                                                                |
| Quantité limitée (LQ):                                     | 1 L                                                                |
| Quantité exceptée:                                         | E2                                                                 |
| EmS:                                                       | F-E, S-C                                                           |

## Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

|                                                            |                                                                    |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>        | UN 2924                                                            |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ethanol, potassium hydroxide) |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 3                                                                  |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | II                                                                 |
| Étiquettes:                                                | 3+8                                                                |
| Dispositions spéciales:                                    | A3                                                                 |
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):                    | 0.5 L                                                              |
| Passenger LQ:                                              | Y340                                                               |
| Quantité exceptée:                                         | E2                                                                 |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):     | 352                                                                |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne):                   | 1 L                                                                |
| IATA-Instructions de conditionnement (cargo):              | 363                                                                |
| IATA-Quantité maximale (cargo):                            | 5 L                                                                |

## 14.5. Dangers pour l'environnement

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: | Non |
|---------------------------------|-----|

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible.

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Indications relatives à la directive

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

## Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

## RUBRIQUE 16: Autres informations

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Hydroxyde de potassium méthanolique 2 mol/l

Révision: 12.12.2024

Code du produit: AC15.00374

Page 14 de 14

## Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,9.

## Abréviations et acronymes

Met. Corr. 1: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1  
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4  
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1  
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%

## Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification      | Procédure de classification         |
|---------------------|-------------------------------------|
| Flam. Liq. 2; H225  | Sur la base des données de contrôle |
| Met. Corr. 1; H290  | Sur la base des données de contrôle |
| Skin Corr. 1A; H314 | Méthode de calcul                   |
| Eye Dam. 1; H318    | Méthode de calcul                   |

## Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

## Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.  
Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.  
Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.  
Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)